



[Rapport Douanes et DPI 2009





1. AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport 2009 de l'OMD sur les Droits de propriété intellectuelle [DPI]. Les informations qui y sont répertoriées cette année montrent clairement que le nombre de saisies liées aux DPI opérées par la douane continue d'augmenter et que les produits piratés et contrefaits, notamment ceux qui menacent la santé et la sécurité des consommateurs, demeurent un problème sensible. La récession mondiale a eu pour effet de ralentir le commerce légitime et les dépenses des ménages durant l'année 2009. Ces conditions ont à leur tour eu pour effet de rendre tout un segment du marché international de plus en plus vulnérable au commerce de produits enfreignant les DPI.

Récemment, plus de 170 conteneurs transportant des chaussures de sport d'une marque célèbre ont été interceptés en Europe. Le détenteur des droits concerné a expliqué qu'un tel volume de production n'était pas réalisable d'un point de vue juridique. Cette saisie illustre à la fois les capacités de production illécite et l'existence d'une demande potentielle en produits de cette nature.

Il est toutefois heureux de constater que durant l'année 2009, les douanes ont répondu de manière dynamique à ces nouvelles condi-

tions mondiales, puisqu'un pourcentage significatif de Membres ont accru leurs efforts de surveillance des produits enfreignant les DPI à leurs frontières dans le but de protéger aussi bien leurs recettes que les droits des propriétaires de marques et la santé de leurs citoyens. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la douane a étroitement collaboré avec les propriétaires de marques, les opérateurs de la chaîne logistique internationale et les autres agences de lutte contre la fraude en matière de DPI, mais il ressort clairement de ce rapport que de nombreux défis demeurent.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour remercier les Membres de l'OMD et les autres contributeurs pour les renseignements qu'ils ont communiqués au Secrétariat afin que ce dernier réalise ce très utile rapport sur les DPI. Ce rapport annuel se divise en quatre chapitres et une annexe statistique. Le premier chapitre reprend les aspects généraux de la contrefaçon et du piratage. Le deuxième chapitre contient une analyse secteur par secteur des infractions aux DPI, avec une attention spéciale portée au problème de la protection du consommateur, de sa santé et de sa sécurité, ainsi qu'une analyse des dernières tendances et des nouvelles techniques de fraude. Le troisième chapitre couvre les résultats obtenus

par chacune des régions et enfin, le quatrième chapitre reprend les principaux événements organisés au cours de l'année par l'OMD et ses partenaires dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Comme vous le constaterez, les données statistiques pour 2009 confirment le caractère évolutif des infractions aux DPI. Qu'il s'agisse de la nature des marchandises contrefaites ou des routes qu'elles empruntent, les réseaux de fraude internationaux qui se livrent à ces trafics continuent à se montrer réactifs aux nouvelles conditions du marché et aux opportunités qui se présentent. Au total, près de 13.280 saisies ont été enregistrées par les administrations douanières en 2009, contre 11.176 en 2008 (+ 19 %). De même, 291 millions de pièces ont été saisies en 2009 contre 225 millions en 2008 (+ 29 %).

Les données indiquent une augmentation des produits contrefaits qui menacent la santé et la sécurité du consommateur, notamment dans le secteur des produits pharmaceutiques. Un rapport intéressant provenant de la région Asie concerne la saisie de 450 kg de faux médicaments supposés traiter la tension artérielle et le cancer. L'analyse réalisée après cette saisie a montré que cet envoi, qui avait transité par sept pays sur quatre continents avant son

interception par la douane, provenait à l'origine d'une pharmacie en ligne de la région des Amériques.

En outre, 243 cas concernant des pièces détachées du secteur des transports, pour un total de plus de 38 millions de pièces, ont été signalés en 2009. Cela représente une augmentation de 127 % par rapport aux 107 cas enregistrés en 2008. Une augmentation des produits contrefaits dans le secteur des produits de haute technologie a également été constatée (au total, plus de 5,7 millions d'appareils électroniques contrefaits, soit une augmentation de 77 % par rapport à 2008; 770.000 articles contrefaits concernant des ordinateurs et des logiciels informatiques, soit là aussi une forte augmentation de 91 % par rapport à 2008). Les données enregistrées montrent une augmentation très sensible des saisies par voie postale et courrier express concernant de faibles quantités d'articles à forte valeur, tels que des médicaments, en lien direct avec les commandes par Internet.

Le système CEN de l'OMD demeure un outil précieux pour faciliter le stockage des données relatives aux saisies opérées dans le monde. Durant l'année 2009, le nombre de Membres ayant enregistré dans le système des données

concernant des saisies a continué de s'accroître. La contribution des Membres qui signalent des saisies portant sur au moins 50 articles et/ou sur une valeur de 10.000 euros (en valeur marchande réelle) permet à l'OMD de remplir un rôle dynamique en établissant des statistiques mondiales concernant les questions liées aux DPI, notamment les tendances, les volumes et les pratiques en matière de contrebande.

L'OMD a mené, ou prévoit de mener, des activités importantes en matière de renforcement des capacités dans le domaine des DPI : missions de diagnostic au profit de 12 pays, 5 séminaires régionaux et 10 séminaires nationaux. Des fonctionnaires des douanes issus de plus de 140 pays ont été formés aux questions liées aux DPI durant l'exercice 2009/2010. L'OMD continuera à répondre aux demandes de renforcement des capacités et de formation provenant des Membres, grâce notamment à la contribution significative apportée à ce domaine par le FCD Japon. Les Membres sont parvenus à maintenir ou à accroître la part et l'implication du secteur privé tout au long de l'année, dans le cadre des programmes de partenariat douanes-entreprises en cours, afin de renforcer la sensibilisation et la collaboration en matière de protection des DPI.

En conclusion, je souhaiterais saisir cette occasion pour remercier en particulier la Chine, l'Italie, l'Arabie saoudite et le Mexique pour l'amélioration très sensible de leurs résultats en 2009. L'augmentation significative des cas de saisies signalés traduit la force de l'engagement politique des pays contributeurs en matière de protection des DPI. Je souhaite également saluer les efforts d'Oman, de la République arabe syrienne, du Yémen et de la Zambie qui ont enregistré cette année leurs premiers résultats dans le système CEN.



Kunio Mikuriya
Secrétaire général
Organisation mondiale des douanes

2. APPROCHE

2.1. Structure du rapport

L'OMD a publié cinq éditions de son rapport annuel sur les DPI depuis 2004. Cette sixième édition est destinée aux Membres de l'OMD et aux autres services de lutte contre la fraude. Nous avons tenté d'identifier des tendances et de mettre en lumière des problèmes spécifiques afin de prêter notre concours aux chargés des politiques et des décisions, ainsi qu'aux fonctionnaires dans le cadre de leur travail quotidien sur le terrain.

Le présent rapport comporte quatre parties et des annexes statistiques. La première offre un aperçu général de la contrefaçon et du piratage.

Conformément à la structure du CEN (Réseau douanier de lutte contre la fraude), la deuxième partie propose une approche sectorielle du phénomène de la contrefaçon, en se concentrant plus particulièrement sur les questions de protection des consommateurs, affectant la santé et la sécurité des citoyens. Les autres secteurs sont analysés individuellement de manière détaillée à la lumière des informations disponibles au CEN (quantité, valeur, marque commerciale, origine, méthode de dissimulation, trajet suivi, etc.). Chaque fois que cela était possible, nous avons également tenté d'indiquer l'importance du rôle de chaque secteur dans le phénomène mondial de la contrefaçon et du piratage.

Plutôt que d'examiner en détail chaque type de produit contrefait, nous nous sommes limités à définir les tendances générales et à mettre en lumière un certain nombre de saisies considérées comme exceptionnelles parce qu'elles impliquaient une grande quantité de produits de contrefaçon ou parce qu'elles ont permis de mettre à jour une nouvelle méthode de dissimulation.

La troisième partie implique une approche régionale des résultats obtenus. La ventilation par région reflète la structure des BRLR, comme indiqué dans les annexes.

La quatrième partie donne de plus amples informations concernant des mesures significatives mises en œuvre par l'OMD et ses partenaires dans ce domaine.

Les annexes présentent des statistiques de saisies incitant à la réflexion, issues de différentes perspectives basées sur le CEN, comme par exemple les saisies de chaque pays contributeur, ainsi que les statistiques par catégories, par origines et par départs.

2.2. Source d'information et méthodologie

Les données relatives aux saisies figurant dans le présent rapport ont été compilées à partir de la base de données du CEN qui est entrée en service en juillet 2000.

Des informations pertinentes obtenues par les Membres mais qui n'ont pas été saisies dans le CEN (pour une raison quelconque) ont été prises en compte lorsqu'elles pouvaient clarifier la préparation de cette analyse ou lui ajouter de la valeur.

Le présent rapport couvre les saisies réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009 et communiquées au CEN, ainsi que les informations pertinentes qui ne sont pas dans le CEN mais qui ont été fournies par les administrations douanières Membres. Seules les saisies signalées et validées avant le 24 mars 2010 ont été utilisées pour l'analyse. Les données fournies après cette date n'ont pas pu être incluses dans le présent rapport, mais elles seront mises à jour et prises en compte pour le prochain rapport annuel.

L'analyse prend uniquement en compte les saisies réalisées par les services des douanes ou par une action commune des douanes et de la police, à l'importation, à l'exportation ou en transit, dans le secteur commercial ou dans le cadre d'une enquête relative au crime organisé. Les informations pour l'année 2008 ont également été considérées à des fins de comparaison et pour contribuer à identifier des variations ou des développements importants.

Étant donné que les limites en matière de compte-rendu ne sont pas identiques dans toutes les régions, et dans un souci de cohérence et de comparaison, seules ont été prises en compte les saisies impliquant un minimum de 50 articles ou une valeur totale de 10.000

euros au moins (sur la base de la valeur des produits authentiques) par saisie individuelle. Sur la base de ces critères, sur les 15.950 saisies impliquant 291 millions de pièces et 198 tonnes d'articles fabriqués en 2009 et signalées au CEN, 13.280 saisies de 291 millions de pièces et 198 tonnes ont été utilisées à des fins d'analyse dans le présent rapport.

Certaines saisies signalées ne présentaient ni prix, ni information appropriée concernant le prix. Les prix pour un même type de marchandises varient suivant les régions. Ils ne sont donc mentionnés qu'à titre indicatif et ne revêtent aucun statut officiel.

Le terme Pays ou Etat Membre, lorsqu'il est employé dans le présent rapport, concerne l'administration douanière du Membre de l'OMD qui est responsable de la juridiction au sein d'un territoire douanier indépendant, plutôt qu'un territoire souverain.

Leuro est utilisé pour donner une information relative à la valeur dans le présent rapport. Les taux de change en vigueur au 15 juillet 2009 ont été appliqués à toutes les devises.

Les unités utilisées dans le présent rapport concernent principalement les plus petits paquets destinés à la vente au détail. La mesure « kilogramme » est utilisée lorsque l'unité « pièces » ne peut pas être appliquée pour mesurer les denrées alimentaires. Dans le cas des produits du tabac, une « pièce » de cigarettes représente 20 cigarettes (un paquet). Une pièce peut aussi désigner un cigare (cheroot).

Dans certains cas, lorsque les articles ont été saisis dans le pays ou en interne, aucune information concernant l'origine ou le départ n'est disponible.

Certains des résultats peuvent varier en fonction du statut de signalement de chaque pays.

2.3. Informations manquantes

À la fin de l'année 2009, le Secrétaire général de l'OMD a envoyé un courrier à tous les Directeurs généraux des douanes et des BRLR, les invitant à communiquer des données relatives aux saisies, à soumettre de brèves descriptions des tendances identifiées et à fournir



» (Photographie publiée avec l'autorisation de la douane suédoise)

des photographies originales ou numériques afin d'illustrer toutes saisies particulièrement intéressantes réalisées en 2009.

Suite à cela, 70 des 176 administrations douanières Membres de l'OMD ont signalé plus de 15.900 saisies réalisées en 2009 se rapportant à la contrefaçon et au piratage. D'autres douanes ont également fourni des statistiques et des informations supplémentaires concernant les saisies afin d'enrichir nos connaissances. Nous pensons toutefois que le manque de données relatives aux saisies dans certaines régions nous a empêchés d'établir une représentation plus détaillée de la situation mondiale et de préparer des évaluations approfondies concernant chaque aspect des menaces, notamment les trajets suivis, les méthodes de dissimulation, les carcasses de couverture, etc.

Bien qu'il ne s'agisse pas de la procédure convenue de transmission des données, les demandes de transferts électroniques au CEN de données présentées sous la forme de tableaux Excel ont été approuvées par le Secrétariat.

Le Secrétariat tient toutefois à remercier tous les pays ayant contribué à cet effort et les invite à poursuivre leurs actions en faveur de la communauté internationale des douanes et de ses partenaires.

Nous estimons en effet qu'il est essentiel de recueillir des données complètes auprès des Membres sur toutes les saisies réalisées, afin d'évaluer avec une plus grande précision l'importance du phénomène dans le monde, de produire des rapports analytiques exacts et d'améliorer la crédibilité du présent rapport

auprès de toutes les parties prenantes et les parties intéressées par les problèmes de la contrefaçon et du piratage, allant des administrations douanières au secteur privé en passant par d'autres organisations internationales.

3. ÉTUDE DE LA CONTREFAÇON ET DU PIRATAGE À L'ÉCHELLE MONDIALE EN 2009



» (Photographie publiée avec l'autorisation de la douane suédoise)

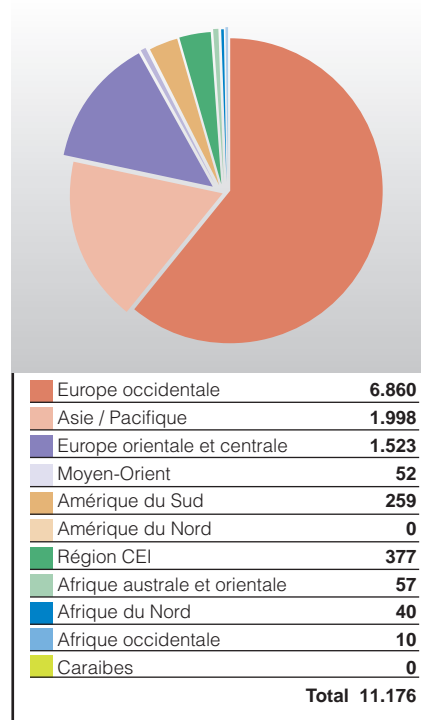
Les effets négatifs des infractions aux DPI sont multiples : menaces de la santé et de la sécurité publiques, perte de revenus des gouvernements, mais aussi dommages importants au commerce et aux activités commerciales légitimes. La présente section donne un aperçu de la situation mondiale concernant les catégories, les marques commerciales, les origines, les dépôts, les techniques de dissimulation, les trajets, etc. les plus importants relatifs à la contrefaçon.

Le présent rapport utilise des informations relatives aux saisies réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009 et signalées au CEN (Réseau douanier de lutte contre la

fraude) par les administrations douanières. Des informations importantes ont également pu être obtenues auprès de certaines administrations douanières sans toutefois être saisies dans le CEN. Afin de préserver la cohérence et l'équilibre de toutes les données, seules les saisies d'au moins 50 articles ou ayant une valeur d'au moins 10.000 euros pour chaque cas individuel (valeur de marché authentique) ont été prises en compte dans le présent rapport.

Tout au long de l'année 2009, 70 administrations douanières ont signalé au CEN plus de 15.900 saisies liées à la contrefaçon et au piratage. Sur la base des critères mentionnés ci-dessus, 13.280 d'entre elles ont été prises en

Nombre de saisies par région BRLR en 2008

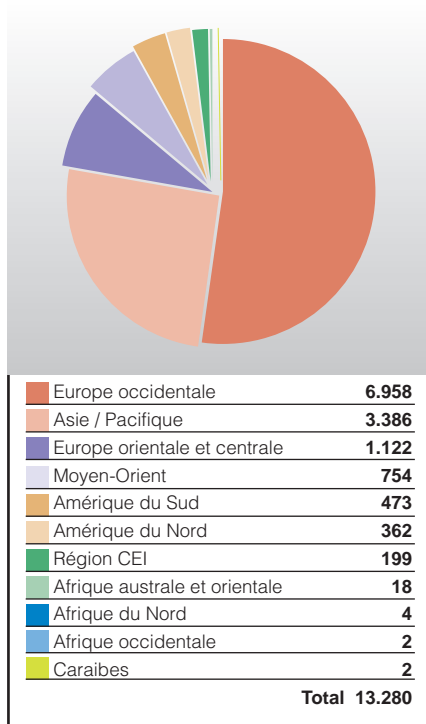


compte pour l'analyse du présent rapport. Elles représentent 291.005.670 pièces et 198.347 kg de marchandises, évaluées à 1,432 millions d'euros.

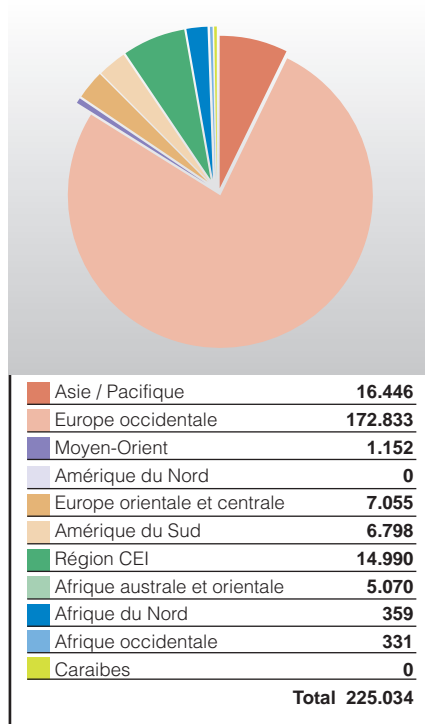
La quasi-totalité des saisies a été effectuée et signalée par les administrations douanières. Bien que seules 178 d'entre elles aient fait l'objet d'un effort conjoint entre les douanes et la police, les articles saisis représentaient 15 % du total. Cela montre clairement que les douanes ont besoin d'une coopération inter-agence plus importante avec la police et d'autres organismes.

Le nombre des saisies à l'échelle régionale montre que le BRLR pour l'Europe occidentale (BRLR EO) reste en tête avec 6.958 saisies, devant le BRLR pour la région Asie-Pacifique (BRLR AP) (3.386 saisies, 25 %), pour la région Europe centrale et orientale (BRLR ECE) (1.122 saisies, 8 %) et la région Moyen-Orient (754 saisies, 6 %). Ces quatre régions étaient responsables de 92 % des saisies signalées au CEN en 2009. La diminution des sai-

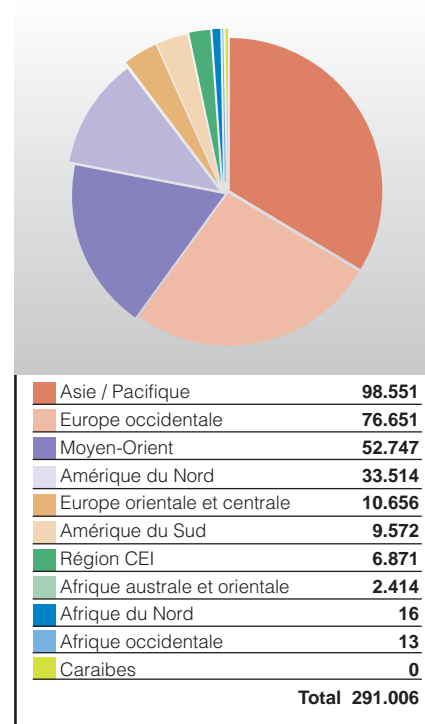
Nombre de saisies par région BRLR en 2009



Nombre d'articles saisis par BRL en 2008 (X 1.000 pièces)



Nombre d'articles saisis par BRL en 2009 (X 1.000 pièces)



sies réalisées dans le BRLR EO, de 76 % en 2004 à 52 % en 2008, montre bien que les administrations douanières des autres régions ont fait des progrès considérables dans leur lutte contre la contrefaçon et le piratage.

Oman, la République arabe syrienne, le Yémen et la Zambie ont, pour la toute première fois, signalé au CEN des saisies liées aux DPI.

Certains pays, tels que la Chine, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Arabie Saoudite, le Mexique, le Chili et le Koweït ont accru leurs informations et leurs rapports de manière significative durant l'année.

En termes de nombres de saisies par pays, c'est la Chine qui occupe la tête du classement des 10 meilleurs résultats avec 1.752 cas, suivie de l'Allemagne avec 1.429 cas et du Royaume-Uni

avec 1.322 cas. Les saisies signalées par ces pays représentent 24 % du total. La Chine, l'Italie, l'Arabie Saoudite et le Mexique ont remplacé les Etats-Unis, la Corée (République de), les Pays-Bas et la Russie (Fédération de) au classement des 10 meilleurs résultats en 2009.

Le classement des 10 principaux pays en termes d'articles diffère légèrement. La Chine, avec 92 millions de pièces, devance le Qatar (35 millions de pièces) tandis que le Mexique est troisième avec 34 millions de pièces. Les articles saisis par les 10 premiers pays de la liste représentaient plus de 83 % du total.

Top 10 Saisies par pays (par nombre de saisies)

Pays	2008	2009
Chine		1.752
Allemagne	1.473	1.429
Royaume-Uni	1.049	1.322
France	1.121	1.213
Japon	871	920
Italie	117	816
Espagne	812	563
Arabie Saoudite	5	437
Hongrie	527	430
Mexique		362

Top 10 Pays en terme de nombre d'articles saisis (X 1.000 pièces)

Pays	2008	2009
Chine		91.739
Qatar	360	35.282
Mexique		33.514
Italie	10.888	21.830
Espagne	14.004	18.341
Arabie Saoudite	2	15.670
Malte	3.023	7.936
Russie (Fédération de)	14.990	6.817
Pays-Bas	78.123	5.772
France	7.074	4.358

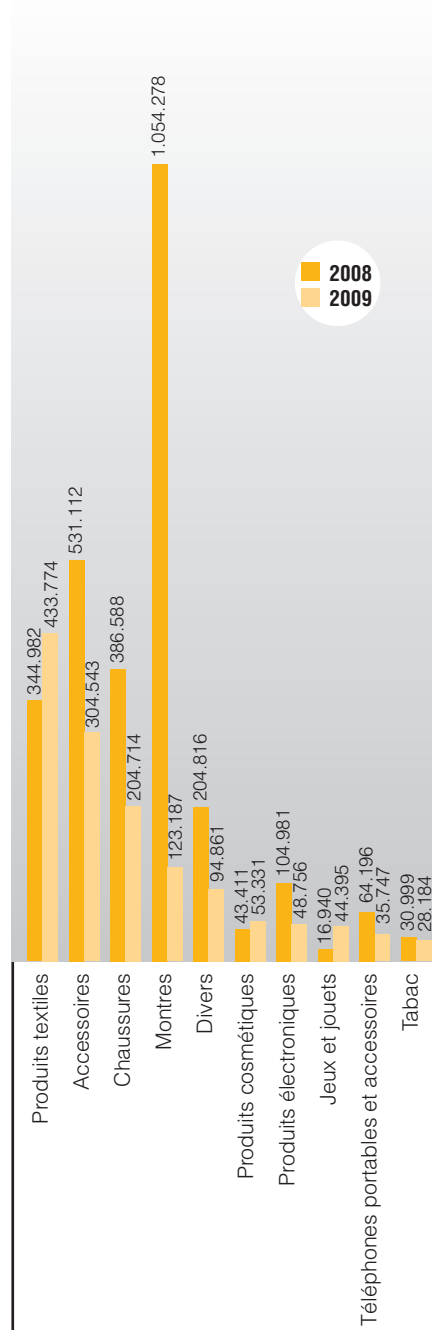
Un total de 2.502 saisies liées aux articles du textile a été signalé. Arrivaient ensuite les accessoires avec 1.749 saisies, les produits pharmaceutiques (1.371 saisies), les chaussures (1.187 saisies) et les appareils électroniques (851 saisies). Une hausse significative a été enregistrée concernant les pièces détachées, les téléphones et les accessoires mobiles, les produits de toilette et les cosmétiques et les appareils électroniques.

En termes d'articles saisis, la catégorie « divers » était en tête avec 101 millions de pièces. Elle était suivie des pièces détachées avec 38 millions de pièces, des accessoires (28 millions de pièces), des articles du textile (27

millions de pièces) et du tabac avec 27 millions de pièces. En termes de poids, 198 tonnes d'aliments ont également été signalées.

La valeur totale (prix réel de détail) de 1,4 milliard d'euros en 2009 représentait une baisse de 52 % par rapport à 2008. Une hausse significative a été enregistrée concernant le secteur des articles du textile, ainsi que celui des jeux et des jouets. Toutefois, étant donné que les informations relatives au prix étaient inexistantes ou inadéquates dans de nombreux cas, l'information relative à la valeur n'est fournie qu'à titre de référence.

Top 10 Valeur articles saisis (X 1.000 euros)



Marques

Le problème croissant de la contrefaçon de produits est désastreux pour l'image et les profits des propriétaires de marques. Les statistiques montrent que la contrefaçon et le piratage ont concerné plus de 1.300 marques en 2009, bien que les informations concernant les marques ne fussent pas disponibles dans 20 % des cas. Dans de nombreux cas, différents types d'articles de marques diverses ont été mélangés dans une même expédition.

La contrefaçon affectait la marque Eli Lilly dans 628 saisies, suivie de Nike dans 554 saisies, Viagra (459 saisies), Adidas (437 saisies) et Nintendo (373 saisies).

En termes de nombre d'articles, tel que l'illustre le graphique, Rose a détrôné Marlboro au sommet de la liste avec 34 millions de pièces, suivi de Kiwi avec 14 millions de pièces.

En termes de valeur, Louis Vuitton arrivait en tête de liste avec 213 millions d'euros, représentant 15 % de la valeur totale, Nike restait deuxième (84 millions d'euros), suivi de Hello Kitty (83 millions d'euros), Adidas (67 millions d'euros) et Puma (48 millions d'euros). La valeur des 10 premières marques est en baisse de 21 % par rapport à 2008, représentant jusqu'à 56 % de tous les articles saisis.

Origines

Selon les informations disponibles, 99 pays ont été identifiés comme étant à l'origine d'au moins une saisie, soit 8 de plus qu'en 2008.

Top 10 Marques contrefaites (Nbre de saisies)

Marques contrefaites	2008	2009
Eli Lilly	439	628
Nike	455	554
Viagra	500	459
Adidas	495	437
Nintendo	176	373
Nokia	201	321
Louis Vuitton	297	263
Rolex	192	253
Chanel	269	252
Sony	137	220

Top 10 Marques contrefaites (X 1.000 pièces)

Marques contrefaites	2008	2009
Rose		33.500
Marlboro	16.658	15.110
Kiwi		13.600
Viagra	4.161	8.301
Patta		6.500
BIC	4.994	6.431
Philips	71.415	6.078
Adidas	3.101	5.914
Nike	2.947	4.907
Zhigulevskoye		3.762

Top 10 Marques contrefaites (X 1.000 euros)

Marques contrefaites	2008	2009
Louis Vuitton	80.269	212.973
Nike	131.750	83.865
Hello Kitty	8.841	82.994
Adidas	115.623	67.364
Puma	30.037	48.331
Chanel	129.654	42.207
Rolex	241.753	32.336
Armani	23.095	30.934
Crocs	151.135	27.330
Kiwi		27.202

**Top 10 Origine
par nombre de saisies**

Pays	2008	2009
Chine	3.938	5.544
Inde	600	983
Hong Kong. Chine	369	571
Turquie	234	188
Thaïlande	246	175
Seychelles	59	100
Emirats arabes unis	104	86
Pakistan	59	63
Italie	63	58
Etats-Unis	73	56

Un nombre total de 7 pays est apparu sur la liste pour la première fois depuis 2004. Ceux-ci comprenaient le Monténégro, Andorre, l'Islande, la République dominicaine, Antigua-et-Barbuda, la République démocratique populaire lao et le Yémen.

Comme les années précédentes, la Chine était le pays d'origine dans 5.544 cas sur 13.280, soit 42 %, suivie de l'Inde (983 cases), de Hong Kong, Chine (571), de la Turquie (188), de la Thaïlande (175) et des Seychelles (100). Pour 4.897 cas, le pays d'origine reste inconnu. Les Seychelles ont remplacé le Vietnam dans le classement des 10 meilleurs résultats de cette année. Les expéditions saisies provenant de pays figurant au classement des 10 premiers résultats représentaient 60 % du total.

Pays de départ

Bien que nous ne disposions d'aucune information pour 2.130 cas, 122 pays ont été identifiés comme pays de départ de toutes les expéditions saisies. Oman figure pour la première fois sur la liste des pays de départ, avec une saisie.

Un total de 6.983 cas, soit 53 % des expéditions saisies, avaient pour pays de départ la Chine, un nombre bien plus élevé que celui de l'Inde (949 expéditions, 7 %). Hong Kong, Chine, arrivait en troisième position avec 871 cas, suivi de la Turquie (247 cas) et des Emirats arabes unis (245 cas).

En termes d'articles saisis, 184 millions de pièces, soit 63 % du total des expéditions

**Top 10 Pays de départ /
Nombre de saisies**

Pays	2008	2009
Chine	5.119	6.983
Inde	547	949
Hong Kong. Chine	639	871
Turquie	329	247
Emirats arabes unis	167	245
Thaïlande	368	244
Corée (République de)	258	186
Seychelles	60	100
Etats-Unis	108	84
Argentine	29	74

**Top 10 Pays de départ
(X 1.000 pièces)**

Pays	2008	2009
Chine	152.999	184.152
Malaisie	412	35.052
Inconnu	22.260	23.984
Emirats arabes unis	7.435	11.839
Egypte	4.333	4.728
Ukraine	485	3.937
Turquie	2.257	3.773
Inde	3.152	3.184
Hong Kong. Chine	5.101	2.517
Guatemala	0	2.392
Corée (République de)	87	2.172

contrefaites, avaient pour pays de départ la Chine. Les 10 premiers pays dominaient, représentant 87 % des pays de départ pour tous les articles saisis en 2009.

Les expéditions partant de Chine comprenaient toutes les catégories en 2009 ; elles incluaient les articles divers (46 %), les articles du textile (10 %) et le tabac (9 %). Les articles étaient répartis sur 143 pays, les cinq premiers d'entre eux étant le Bangladesh, le Mexique, la Guinée, les Emirats arabes unis et l'Arabie Saoudite.

Destinations

Plus de 151 pays représentaient la destination convenue d'expéditions saisies en 2009, le Royaume-Uni étant en tête pour 1.393 expéditions, suivi de l'Allemagne (1.151), de la France

**Top 10 Pays de destination
par nombre de saisies**

Pays	2008	2009
Royaume-Uni	1.127	1.393
Allemagne	1.218	1.151
France	927	1.006
Japon	843	944
Italie	148	863
Espagne	856	652
Arabie Saoudite	6	460
Hongrie	500	425
Chili	149	333
Australie	193	333

(1.006), du Japon (944) et de l'Italie (863). Les expéditions destinées aux 10 premiers pays représentaient 57 % du total des saisies.

Transits

Selon les informations dont nous disposons, les articles de 2.378 saisies (18 %) devaient transiter par des pays tiers en route vers leur destination finale. Ainsi, 108 expéditions devaient transiter plus de deux fois et 20 expéditions plus de trois fois. Quelques-unes ont effectué jusqu'à 5 transits avant d'être finalement bloquées par les douanes. Il semble s'agir d'une stratégie utilisée par les trafiquants pour masquer l'origine réelle des articles et tromper les agences douanières.

Parmi toutes ces expéditions en transit, seules 1.929 ont atteint leur destination finale où elles ont été saisies. Cela représente 449 expéditions sur 2.378 (20 %) qui ont été intercep-

**Premiers Pays
de Transit**

Pays	2008	2009
Allemagne	869	662
Pays-Bas	443	286
Hong Kong. Chine	144	251
France	217	240
Chili	63	96
Belgique	83	93
Mexique		68
Finlande	44	57
Espagne	130	54
Grèce	42	45

tées pendant le trajet les menant à leur destination finale. Cela montre que, lorsque cela est possible, le fait de prendre davantage de mesures de répression contre les marchandises en transit peut s'avérer efficace pour détecter la contrefaçon et le piratage.

Des sites divers en Allemagne ont été utilisés comme points initiaux de transit dans 662 cas, mais toutes les expéditions y ont été interceptées. Les Pays-Bas ont été utilisés comme pays de transit dans 445 cas et presque toutes les expéditions ont été interceptées au niveau local. Hong Kong, Chine, a saisi 251 expéditions transitant sur son territoire. Les douanes françaises ont saisi 240 expéditions en transit.

Directions

Les saisies réalisées à l'importation représentaient 70 % (9.310 cas) du total. Les saisies réalisées en phase de transit représentaient 10 % (1.310 cas). 846 saisies internes (6 %) ont été

signalées par 14 pays. Concernant les saisies internes, la Hongrie et la Pologne ont signalé 383 et 230 cas respectivement, suivies de la France avec 105 cas. Ces trois pays sont responsables de 84 % des 3.901 saisies internes réalisées depuis 2004. Les saisies (1.820 cas) à l'exportation signalées par 19 pays représentent 14 % du total (en 2008, les exportations n'ont représenté qu'1%). Cette augmentation montre que la douane a multiplié ses mesures de prévention et de répression.

La Chine a signalé 1.743 cas saisis à l'exportation en 2009, suivie de la Russie (Fédération de) (18 cas), la Corée (République de) (13 cas) et le Royaume-Uni (10 cas).

Types de lieux

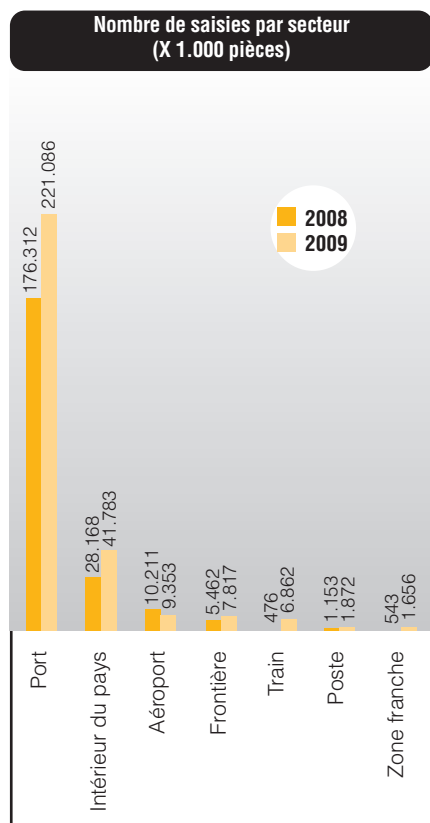
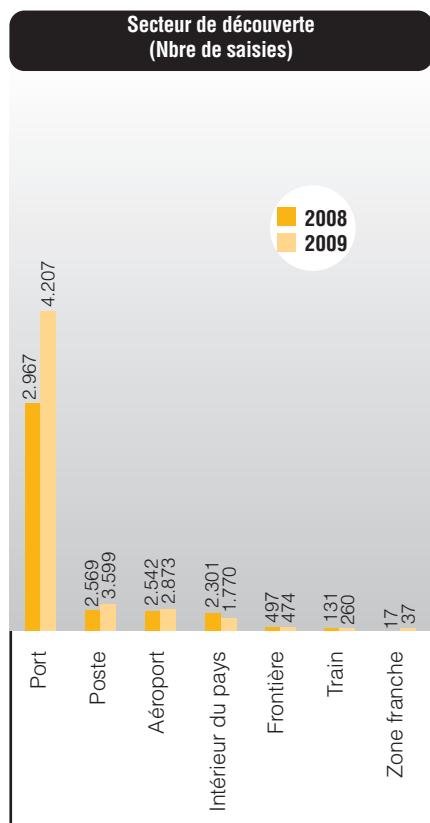
Les saisies réalisées dans les ports ont représenté 32 % (4.207 cas) du total. 27 % ont été effectuées dans des centres postaux, 2.873 cas (22 %) dans des aéroports et 1.770 cas (13 %)

sur les territoires. Seulement 4 % des saisies ont été réalisées aux frontières terrestres.

En termes d'articles saisis, les envois dans les ports représentaient 76 % (221 millions) du nombre total d'articles saisis, suivis des saisies ayant eu lieu sur les territoires (14 %), dans les aéroports (3 %) et aux frontières terrestres (3 %).

Lieux de saisie

En 2009, 627 et 610 saisies ont été réalisées respectivement à Paris, France, et à Francfort, Allemagne. Coventry, au Royaume-Uni, arrivait ensuite avec 529 cas, puis Londres, au Royaume-Uni, avec 471 saisies. Les saisies réalisées sur les 10 principaux sites représentaient un tiers du total obtenu pour l'année.



Top 10 saisies par site (nombre de saisies)

Site	2008	2009
Paris	623	627
Francfort	433	610
Ningbo		534
Coventry	1	529
Londres	430	471
Budapest	421	340
Shanghai		312
Shenzhen		307
Tokyo	281	247
Osaka	85	203

Types d'infraction

10.666 cas (80 %) étaient liés à la contrefaçon de marques, beaucoup plus qu'au copyright (14 %). 565 cas (4 %) impliquaient des brevets. 137 cas (1 %) étaient liés aux droits de conception et de modèle. En termes d'indications géographiques, 7 cas ont été signalés. Plusieurs droits ont fréquemment fait l'objet d'infractions en même temps.

La quasi-totalité des saisies réalisées en 2009 concernait des produits contrefaits. Dans 975 cas, les étiquettes/signes étaient expédiés dans des envois séparés. L'intention était probablement d'apposer tous ces signes/étiquettes sur les produits contrefaits après leur arrivée à destination.



Dissimulation

Tout comme en 2008, dans 5.965 cas (45 %) sur 13.280, les marchandises étaient dissimulées dans des cargaisons. Dans 3.680 cas (28 %), les contrefaçons étaient dissimulées dans des envois postaux ou express. Dans 1.609 cas (12 %), les marchandises n'étaient pas dissimulées, notamment parce qu'elles avaient été saisies sur le lieu d'échange, abandonnées ou qu'elles avaient simplement fait l'objet d'une déclaration à la douane sans être dissimulées. 628 cas (5 %) ont été saisis durant le transport. La tendance est différente concernant les unités saisies. 66 % des marchandises étaient dissimulées dans des cargaisons, puis dans les transports. Les produits contrefaits étaient parfois mélangés avec des produits authentiques dans le même envoi, rendant difficile la distinction entre marchandises contrefaites et authentiques.

Méthodes de détection

Comme lors des années précédentes, 56 % des cas (7.380) ont été décelés dans le cadre de contrôles de routine. Il s'agit de la principale méthode utilisée par les douanes pour détecter ce type de trafic. 25 % (3.361 cas) du total résultait du profilage, une augmentation de 95 % par rapport à 2008, en raison d'une mise en œuvre intensifiée de la gestion de risque. Les vérifications de documents et les vérifications aléatoires réalisées par les douanes ont respectivement mené à la détection de 795 cas (6 %) et de 649 cas (5 %). 417 saisies (3 %) étaient le résultat d'enquêtes du Service des renseignements.

Marchandises déclarées

Dans 805 cas pour lesquels le statut de déclaration était indiqué, les articles de 591 cas ont

été déclarés aux douanes. En l'absence de déclaration, les articles contrefaits n'étaient pas dissimulés dans 80 cas. Cela est probablement dû au fait que, dans de nombreux pays, les passagers ne sont plus obligés de remettre des formulaires écrits officiels et qu'un petit nombre d'articles destinés à un usage personnel, bien que parfois non respectueux des DPI, ne sont pas soumis à une législation nationale.

Les marchandises déclarées comprenaient des sacs à main (HS 4202), des jouets (HS 9503), des chaussures (HS 6404), des robes de soirée (HS 6108), des serviettes en coton (HS 6302), des eaux de toilette pour hommes (HS 3303) et des parapluies (HS 6601). Dans les cas de déclarations aux douanes, les marchandises contrefaites sont fréquemment déclarées de manière frauduleuse comme ces marchandises falsifiées.